

FORMATION : TOUS ET TOUTES À VOS LIVRETS !

Après une période compliquée, induite par la crise sanitaire du Covid-19, qui a contraint la majorité des organisations de la CGT à stopper leur activité de formation syndicale, cette dernière reprend peu à peu.

La FERC en fait de même et maintiendra (à l'heure où ces lignes sont écrites) les dernières formations prévues dans son plan de formation 2020 à savoir :

- Assurer un mandat d'élu-e dans la fonction publique d'État (2 au 6 novembre) - *Stage complet*
- Travail Santé Niveau 2 bis (30 nov. au 4 déc.) - *Stage complet*
- Stage d'accueil des nouveaux syndiqué-es de région parisienne (26 et 27 novembre - *dates changées*).

Le plan de formation syndicale de 2021 a aussi été validé et vous pouvez le retrouver en ligne ⁽¹⁾. Nous invitons l'ensemble des syndicats et plus largement les syndiqué-es à s'inscrire dans la démarche fédérale de formation. En effet, quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours besoin de défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques qui visent à les affaiblir, voire à les éradiquer.

Cette défense de nos intérêts, quels que soient l'employeur-se et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables.

D'une part, notre syndicalisme doit créer les conditions de la pensée collective, celles du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre.

D'autre part, chaque syndiqué-e, quel que soit son niveau de responsabi-

lité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour pouvoir intervenir à tous les niveaux de ce processus, et ce, quelle que soit la situation.

Les dernières luttes l'ont démontré, l'efficacité et la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es. Ils et elles doivent être outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics. Pour cela, les syndiqué-es doivent se voir proposer, dès leur adhésion, un véritable cursus de formation syndicale.

La FERC invite donc chaque syndiqué-e, en concertation avec son syndicat qui doit valider les candidatures, à faire des demandes de formations (chaque salarié-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an scindable en demi-journées).

En commençant par les formations générales dispensées par les différentes structures de la CGT : la formation d'accueil (syndicat, FERC ou



Union Locale), les stages de niveau 1 - une semaine - et niveau 2 - 2 semaines non consécutives - (Union Locale ou Union Départementale) ; puis avec la formation permanente (confédération) et des formations spécifiques organisées par toutes les structures de la CGT dont la FERC.

Les stages proposés par cette dernière peuvent, et doivent, avoir différents objectifs : outiller les syndiqué-es à la prise de responsabilité dans les directions syndicales ; les outiller à la prise de mandat dans leur entreprise ou établissement ; permettre d'approfondir différentes thématiques, y compris lors de journées d'étude.

⁽¹⁾ site FERC :

<https://www.ferc-cgt.org/la-formation-syndicale-federale-2021>

ATTENTION, dans le contexte actuel de la crise du Covid-19, les formations risquent de se tenir durant la fin 2020 et toute l'année 2021 dans des circonstances un peu particulières. D'une part le port du masque est pour le moment obligatoire pour certains travaux, conformément à ce qui est exigé dans les entreprises et établissements, notamment à Courcelle, et la FERC sera obligée de réguler les inscriptions en fonction de leur date d'arrivée. Il sera proposé aux syndiqué-es en surplus d'être inscrits dans les stages suivants.